[illegible] et de l'Etat ont reçu à peu près le même personnel qu'aux jours ordinaires.

Dans les mines enfin, on a enregistré un nombre normal de descentes aux différentes fosses.

A DENAIN

Le 1er mai a été calme, très calme, et même froid.

L'orage de jeudi soir a fait oublier la retraite aux flambeaux.

Le lendemain, la Mine, l'Usine et l'Atelier ont enregistré très peu de manquants.

A midi devait avoir lieu un défilé monstre d'ouvriers ; mais c'est à grand'peine que la fanfare ouvrière recueillit, au son aigu de quelques pistons et trombones, 150 hommes, surtout de très jeunes gens, qui suivirent la musique en chantant la traditionnelle « Internationale ».

Après quelques cris de « Vive Lefebvre » poussés devant la Mairie tendue de rouge, tout rentra dans le calme. Il était 1 heure.

A 5 heures et demie, au Théâtre municipal, le parti socialiste organisait un meeting avec le concours des citoyens Grandin de la C. G. T., Masson du syndicat des typographes de Lille, et Lebas, secrétaire de la Fédération régionale du Nord et du Pas-de-Calais.

Aucun incident n'est à signaler.

Décidément, la Fête du Travail s'est réduite à bien peu de chose et n'a été la fête que de bien peu de travailleurs.

DANS LE PAS-DE-CALAIS

La journée du 1er mai dans le bassin houiller a été une journée de calme.

Plus de cortège bruyants, plus de meetings orageux, plus de gendarmes. Les ouvriers maintenant ne palabrent plus, ils se contentent de s'amuser. Beaucoup de municipalités d'ailleurs organisent ce jour-là des réjouissances populaires.

Le chômage a été presque complet aux mines de Dourges, Ostricourt, Carvin, Drocourt, Liévin, Lens, Courrières, Meurchin, Noeux.

On a cependant travaillé aux mines de Béthune, de Bruay et de Marles.

Elections Législatives

6e CIRCONSCRIPTION DE LILLE

Le socialisme, c'est la guerre !

La situation électorale dans la 6e circonscription (Roubaix-Ouest, Lannoy et Cysoing) est nettement définie : M. Desprez s'est retiré purement et simplement, sans se désister pour le collectiviste. Restent donc en présence MM. Dubled, socialiste, et Cléty, candidat républicain anticollectiviste.

Entre ces deux hommes, l'hésitation n'est pas permise. Les électeurs de la 6e circonscription se doivent à eux-mêmes de ne plus être représentés à la Chambre par un député dont le programme, basé sur la lutte de classe, n'a qu'un but : permettre à quelques individus de se faire des rentes aux dépens des ouvriers dont ils exploitent la crédulité et la confiance. **Aucun anticollectiviste ne peut voter pour le citoyen Dubled.**

Nous faisons appel au bon sens des populations des cantons de Lannoy et de Cysoing : L'heure est grave.

Au lendemain du coup d'Agadir, la France entière sursauta, indignée, de la brutale provocation allemande. Oublieux des divisions intérieures, tous les bons Français ne songèrent qu'à la Patrie menacée ; les députés socialistes, dont le citoyen Dubled, firent bande à part.

L'Allemagne crut avoir raison de notre union et de notre énergie en augmentant ses armements de telle façon qu'au jour de la déclaration de guerre

480.000 soldats français de l'armée active

auraient eu à lutter contre

900.000 soldats allemands.

C'est pour assurer l'indépendance du pays que le retour à la loi de trois ans a été voté. Les socialistes antipatriotes, dont le citoyen Dubled, ont voté contre cette loi de sécurité nationale. Ils ont envers la Patrie commis le crime de trahison.

Electeurs de la 6e circonscription, l'heure est grave.

Les socialistes réclament le retour à la loi de deux ans, qui nous priverait de l'alliance russe et de l'amitié anglaise.

Or, l'Allemagne n'attend que cette faute pour envahir le pays. En cas de défaite, le Nord et le Pas-de-Calais deviendraient allemands.

Qu'on le sache bien : le retour à la loi de deux ans, c'est la guerre à brève échéance.

Vous ne pouvez accorder votre suffrage au candidat d'un parti qui constitue un danger pour le pays.

Mieux vaut faire trois ans et rester français que de devenir prussiens, que d'être opprimés comme les Alsaciens-Lorrains.

Un devoir électoral s'impose : celui de voter, le dimanche 10 mai, contre le citoyen Dubled, pour M. Cléty.

Les électeurs de Lannoy et de Cysoing ne failliront pas à ce devoir.

ROUBAIX

LA GRÈVE

de l'Usine à gaz

La situation s'aggrave. — Les ouvriers spécialistes cessent le travail. — Plus de gaz.

Plusieurs faits nouveaux se sont produits vendredi matin qui ont singulièrement aggravé la situation.

Tout d'abord, les charretiers de l'entreprise Bulteau, qui assuraient le transport du charbon du quai de déchargement au carreau de l'usine à gaz, ont refusé vendredi soir de continuer l'approvisionnement par sympathie avec les manœuvres en grève. Il en été de même des débardeurs.

Les ouvriers spécialistes, tels que les monteurs, les gaziers, les machinistes, qui sont familiarisés avec la fabrication du gaz, en connaissent tous les détails, ont informé vendredi matin la Direction que, par crainte de représailles, ils se voyaient contraints de cesser le travail à leur tour.

Les terrassiers de l'usine à gaz ont également pris une semblable décision ; de telle sorte qu'à l'heure actuelle il est impossible à la Direction de fabriquer le gaz nécessaire aux particuliers, à l'éclairage public et à l'industrie.

Nous avons déjà dit combien cette grève était préjudiciable à toute la ville de Roubaix.

Quand bien même arriverait-on, à présent, à alimenter les fours et cornues et à fabriquer la quantité de gaz nécessaire aux divers services, que l'absence du personnel au courant de la pression à donner pour envoyer le gaz dans les canalisations rend cette dernière opération impossible. L'absence de gaz a sa répercussion fâcheuse dans l'industrie, puisque déjà un certain nombre d'ouvriers sont réduits au chômage, notamment dans la construction mécanique, la teinture et l'apprêt, le gazage, la confection, etc...

L'ordre, jusqu'à présent, n'a pas été troublé.

On s'étonne de ce que les soldats du génie, envoyés aussitôt à Tourcoing lors de la grève de l'usine à gaz, à la demande de M. Dron, aient été refusés à Roubaix, puisque dans notre ville, comme à Tourcoing, il s'agit, somme toute, d'un service public assuré par une entreprise privée. Cette différence d'attitude de M. le Préfet du Nord est diversement appréciée et commentée.

La répercussion dans l'industrie

Le président de la Société Industrielle de Roubaix a adressé au président de la Chambre de Commerce de Roubaix la lettre suivante :

Monsieur le Président,

Vous savez que par suite de la grève qui sévit dans le personnel de la Compagnie du Gaz, la production est arrêtée depuis ce matin.

Plusieurs industriels nous ont déjà fait part de l'embarras dans lequel ils allaient se trouver si un prompt remède n'était apporté à cette regrettable situation.

On nous signale que dans certains établissements, des caves et magasins constamment éclairés au gaz, manquent de lumière et vont de ce fait devoir licencier provisoirement une partie de leur personnel.

De nombreuses maisons possédant des moteurs à gaz se voient dans la nécessité d'arrêter complètement le travail par suite de l'absence de la force motrice.

Ces perturbations vont donc aboutir comme première conséquence, au chômage de plusieurs milliers d'ouvriers. La sécurité publique, le commerce vont également se ressentir de cet état de choses auquel il est indispensable de parer le plus tôt possible.

Nous vous serions reconnaissants, M. le Président, de vouloir bien intervenir auprès de M. le Préfet du Nord, pour le prier de prendre sans retard les dispositions voulues en vue d'assurer une production suffisante de gaz et éviter ainsi que les multiples intérêts de notre centre industriel ne soient lésés davantage.

A la Mairie

Le Maire de Roubaix va faire placarder en ville une affiche dans laquelle il dit que, « pour mettre un terme à une situation inquiétante, il faut peu de chose : que la Compagnie abandonne son attitude intransigeante pour discuter avec les ouvriers, qu'avec un peu de bonne volonté il serait facile de faire l'accord.

Le Maire de Roubaix ajoute qu'il s'est refusé à intervenir pour demander des soldats, qui remplaceraient les grévistes, estimant que, pour lui, le rôle de l'armée n'est pas d'étrangler une grève. Il termine en invitant la population au calme.

La réponse de la Société Roubaisienne d'Eclairage

La Société Roubaisienne, ayant eu connaissance du texte de l'affiche à laquelle nous faisons allusion, y répond en présentant les observations suivantes :

1° Les manœuvres exigent le salaire payé à Tourcoing, alors que leur travail est moins pénible, puisque la densité du coke est restée la même à Roubaix, alors qu'elle a presque doublé à Tourcoing.

2° La convention qui lie la Société avec la ville de Roubaix prévoit un salaire minimum de 4 francs, qui a été successivement porté spontanément par la Direction à 4 fr. 25, puis à 4 fr. 40.

Le contrat de travail a été rompu brusquement par les manœuvres et les chauffeurs, qui, agissant sur l'ordre de leur syndicat, sans prévenance, ont empêché la Direction d'assurer l'éclairage public. Ils n'ont d'ailleurs formulé aucune revendication.

3° La Direction de la Société Roubaisienne n'est pas passée au-dessus de l'Administration municipale en s'adressant directement au Préfet. Elle a adressé au maire de Roubaix, du 28 avril au 1er mai, huit lettres qui sont restées sans réponse. On pouvait espérer, en raison du précédent créé à Tourcoing, dans une situation moins grave, que satisfaction eût été donnée à la demande de la Société.

L'attitude du Syndicat n'a pas été aussi tranquille que le déclare l'Administration municipale, puisque, à la suite de menaces, les autres corporations de notre personnel ont successivement dû abandonner le travail, et même des corporations étrangères à notre industrie, mais nous apportant leur concours, ont dû abandonner également.

Il est enfin inexact que la Société Roubaisienne se soit refusée catégoriquement de discuter avec son personnel : elle y a simplement mis la condition essentielle que le personnel ayant rompu lui-même son contrat de travail il fallait que ce travail fût repris avant l'examen des revendications. Depuis le mardi soir 28 avril à six heures et demie, aucune demande d'entrevue n'a été faite par les ouvriers en grève.

Pour autant que la liberté du travail soit respectée, il sera probablement possible d'assurer momentanément la fourniture du gaz dans Roubaix, à partir de l'après-midi du samedi 2 mai : c'est la meilleure preuve que la Direction fait tout son possible.

La population appréciera !

Vendredi soir, la Direction de l'usine à gaz nous a fait savoir que la quantité de gaz fabriquée lui permettait d'éclairer les rues dès vendredi soir. Mais elle a préféré réserver le gaz pour les besoins de l'industrie utilisant le gaz.

Quinze briseurs de grève sont encore arrivés vendredi soir. Aucun incident ne s'est produit.

L'Arbitrage du Préfet

Le Syndicat de la métallurgie a demandé au Préfet du Nord de vouloir bien arbitrer le conflit entre la Société Roubaisienne d'Eclairage et ses ouvriers.

Le Préfet du Nord a déclaré accepter, à condition que son arbitrage soit également sollicité par la Société Roubaisienne d'Eclairage.

La décision de la Société sera connue dans la journée de samedi.

Deux ouvriers parisiens menacés, menacent la foule de leurs revolvers. Ils doivent se réfugier dans une bijouterie où ils sont délivrés par la police.

Vendredi soir, vers neuf heures et demie, trois ouvriers parisiens, Jean Beauquis, 42 ans, rue des Goncourt, 5, Mérie Poublan, 45 ans, rue de Paris, 121, à Palaiseau, et Alfred Pichon, 41 ans, rue Sedaine, 19, à Paris, qui remplacent les grévistes à l'usine à gaz, passaient rue de l'Alma, regagnant leur hôtel, au « Coq Hardi », place de la Gare.

A un certain moment ils furent reconnus et bientôt entourés par des manifestants, qui se mirent à pousser des cris hostiles. De plus en plus menacés, ils tirèrent leur revolver et parvinrent à se réfugier à l'estaminet situé à l'angle des rues de l'Alma et de Henri-Carette, tenu par M. Léon Renard, typographe au « Réveil du Nord », à Lille.

Le cabaretier, sous leurs menaces, a-t-il déclaré, leur donna un asile momentané, mais, devant la foule de plus en plus grande, les fit sortir par une issue dérobée.

Les Parisiens furent de nouveau découverts et, cette fois, se réfugièrent chez M. Bindel, bijoutier à l'angle des rues Blanchemaille et Henri-Carette.

Le commerçant les fit entrer dans son arrière-cuisine, tandis que la foule devenait de plus en plus bruyante.

Cependant, deux agents de service au bal populaire de la place Fontenoy, organisé à l'occasion du 1er mai, accoururent, suivis bientôt d'une brigade cycliste.

Les parisiens, délivrés, furent mis dans un taxi-auto et conduits au poste de police de permanence où M. Benet, commissaire, les interrogea et les remit en liberté provisoire à minuit. Ils ont regagné leur hôtel. L'enquête se continuera aujourd'hui.

Le concert de la chorale « Saint-Michel ». — C'est demain dimanche qu'a lieu le concert annuel de la Chorale « Saint-Michel » qui compte de nombreux amis dans la paroisse Notre-Dame. Le plus grand soin a été apporté dans la composition du programme dont on dit le plus grand bien. Aussi sommes-nous persuadés qu'il y aura foule dans la salle des fêtes de la Maison des Œuvres pour applaudir et la Chorale, et les artistes au talent desquels elle a fait appel pour assurer la réussite de la fête. Cette séance artistique est sûre d'ailleurs du succès comme en fait foi le programme suivant :

Première Partie. — 1. « Le Matin », chœur, de Laurent de Rillé, par la société, sous la direction de M. F. Mansart ; 2. Mireille (Mon cœur ne peut changer), Gounod, Mlle B. Béghin ; 3. Zigeunerweisen, de Pablo de Sarasate, M. H. De Bruyne, 1er violon-solo des Concerts Lamoureux ; 4. Grand air d'opéra, Verdi, M. E. Flévet ; 5. M. Dessauvages dans son répertoire.

Deuxième Partie. — 1. Carmen (Je dis que rien ne m'épouvante), Bizet, Mlle B. Béghin ; 2. a) Nocturne, Chopin, a) Fantaisie Caprice, Musin, M. H. De Bruyne ; 3. Duo d'Hamlet, A. Thomas, Mlle B. Béghin et M. E. Flévet ; 4. M. Dessauvages dans son répertoire ; 5. « Au Cantonnement », comédie militaire en un acte, par la Section Comœdia du Cercle.

Désireuse de contenter toutes les personnes qui s'intéressent à la Chorale « Saint-Michel », la commission prie tous ses amis de retenir leur place à l'avance en raison de l'exiguïté de la salle et du grand nombre de places déjà retenues. La location reste ouverte chez Mlle Plouvier, place Notre-Dame.

La salle de spectacle et ses abords sont éclairés à l'électricité.

Un mois à Nazareth, par Cyr, directeur de la « Croix du Nord ». — Charmante et pieuse lecture pour le mois de Marie. — LECTURE POPULAIRE, 36, Grande-Rue.

Conditions publiques des matières textiles. — Relevés mensuels comparatifs. — Mois d'Avril 1912 : Soies, 4.274 kil. ; laines peignées, 3.066.692 ; laines filées, 628.652 ; blousses et laines diverses, 236.721 ; cotons, jute, lin, 592.300. Total : 4.510.939 kil. — Marché à terme : de Roubaix-Tourcoing, 41.787 kil. ; d'Anvers, 39.533 kil.

Mois d'Avril 1913 : Soies, 4.996 kil. ; laines peignées, 3.148.918 ; laines filées ; fils peignés, 709.270 ; fils cardés, 123.178 ; blousses et laines diverses, 336.640 ; cotons, jute, lin, 584.777. Total : 4.897.779 kil. — Marché à terme : de Roubaix-Tourcoing, 105.183 k. ; d'Anvers, néant.

Mois d'Avril 1914 : Soies, 4.063 kil. ; laines peignées, 2.776.206 ; laines filées : fils peignés, 632.064 ; fils cardés, 99.640 ; blousses et laines diverses, 219.474 ; cotons, jute, lin, 586.064. Total : 4.009.111 kil. — Marché à terme : de Roubaix-Tourcoing, 148.953 kil. ; d'Anvers, néant.

LA BLANCHISSERIE DE LINGE
OTTON-MOCHE, à LOMME
(PASSE A ROUBAIX, LE Mardi)
0300

Coups de revolver. — M. Gobert, juge d'instruction, renvoie devant le tribunal correctionnel du 16 mai Marie Moermann, 36 ans, qui, le 18 avril dernier, blessa à coups de revolver Alphonse Engels.

Des malfaiteurs ont tenté de pénétrer la nuit dernière, vers deux heures et demie du matin, dans le tissage Bonnel, rue d'Alger. Ils ont réussi à pénétrer dans les bureaux, ont fracturé le tiroir d'un bureau et ont enlevé une trentaine de francs.

Le cambriolage a été constaté par le concierge de l'usine.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

CHOCOLAT THOMAS LILLE
606

du 1er mai 1914

Naissances. — Paul Gombert, rue Daubenton, 26. — Marie Comert, rue de Denain, cour Leroy, 1. — Thérèse Delfosse, rue de Moulin, 14. — Lucienne Esquenet, rue Sainte-Thérèse, 4.

Publications de mariages. — Victor Rouzé, avocat, à Lens, et Hélène Horent, s. p., rue du Coq-Français, 110. — Emile Craye, emp. de com., rue de Naples, 35, et Marta Dernoncourt, épicière, rue Saint-Etienne, 16. — Joseph Leveugle, plafonneur, rue de l'Epeule, c. Desrousseaux, 7, et Philomène Deletrain, soigneuse, rue Watt, 4. — Joseph Navet, estaminet, rue Guinguette, c. Mullier, 46, et Emilienne Delale, dévideuse, même rue, 2. — Meise Bury, déchargeur de bat., rue de Mons prolongée, 74, et Clémence Bert, soigneuse, rue d'Anstaing, 77. — François Mentdagh, voyag. de com., rue Fontenoy, c. Delmotte, 3, et Madeleine Delecluse, éplucheuse, Grande-Rue, 109. — Jules Delaval, magasinier, rue Jean-Bart, 27, et Catherine Feys, servante, quai de Gravelines, 18. — Alphonse Lasne, tailleur d'habits, rue de la Lys, 26, et Marguerite Boussemart, piqûrière, rue Archimède, 69. — Julien Werbrouck, maçon, rue de Lannoy, fort Depretz, 15, et Marie Wartel, s. p., rue Pierre-de-Roubaix, 97. — Alfred Desquiens, visiteur de pièces, boulevard de Strasbourg, 54, et Jeanne Becquart, couturière, rue du Cave, 26. — Henri Gourmet, comptable, rue de la Perche, 30, et Eugénie Vandaele, prof. de musique, rue de Sorbise, 114. — Alphonse Courcier, électricien, rue Archimède, cour Poitte, 2, et Andréa Bouvier, éplucheuse, rue Ommelet, imp. Balzac, 53. — Gaston Evrard, tisserand, à La Gorgue (Nord), et Madeleine Baty, visiteuse, rue Ingres, maisons Vienne, 4. — J.-Bte Quivy, march. forain, rue Archimède, 4, et Clotilde Guilmain, id., à Reneseure (Nord). — Henri Carres, représ. de com., à Cambrai, et Gabrielle Lecomte, s. p. rue Ingres, 26. — Alexandre Kelsens, contremaître de tissage, rue de la Conférence, 8, et Léontine Chantraine, couturière, à Hellemmes. — Léonard Vanriet, dresseur de chaînes, rue Voltaire, 133, et Madeleine Detroy, ourdisseuse, rue et imp. Turgot, 8. — Alexandre Bogaert, tourneur en fer, rue Daubenton, 91, et Sidonie Deffrennes, s. p., rue Ommelet, 105. — Albert Raetens, tisserand, rue de Béthune, 40, et Alice Dascoes, journalière, rue de Béthune, 38. — Evariste Bourgeois, bijoutier, à Douai, et Germaine Tercq, couturière, rue Jouffroy, 105. — Georges Potage, empl. de com., à Croix, et Madeleine Clarebout, confectionneuse, rue de la Concorde, 13. — Louis Demoulenaere, mécanicien, rue Labruyère, 97, et Jeannette Glorieux, bobineuse, rue Meyerbeer, 30. — Auguste Duthoit, brasseur, rue Blanchemaille, 19, et Elisabeth Flipo, s. p., à Tourcoing. — Henri Carlan, rattacheur, rue Decrême, c. Codron, 5, et Gabrielle Berthier, soigneuse, à Roubaix.

Albert Morel, carreleur, rue de Wasquehal, 56, et Julie Lemaire, trieuse, rue Watt et Six, 28. — Léopold Gilleman, maréchal-ferrant, à Bailleul (Belgique), et Marie Chavalle, couturière, rue de Fils, 40. — Albert Ryser, tisserand, rue de la Perche, c. Briet, 11, et Aline Trentesaux, papillonneuse, rue Saint-Joseph, 8.

Décès. — Théophile Dubrulle, 54 ans, tisserand, avenue Julien-Lagache.

LA DOULEUR VAINCUE

Tous ceux qui souffrent de névralgies, migraines, sciatiques, maux de reins, douleurs rhumatismales, seront heureux de voir rappeler ici que le Képhaldol est le meilleur spécifique interne de la douleur.

Les douleurs les plus tenaces comme les plus violentes cèdent à son action sans laisser de traces, ni malaises.

Le Képhaldol est vendu 1 fr. 75 dans toutes les pharmacies, à Paris, 45, rue de l'Echiquier. 0"69-1

WATTRELOS

VOIR PLUS HAUT : Un incendie à la gare du Sapin-Vert.

Les Premières Communions solennelles. — La cérémonie de la Première Communion solennelle aura lieu dans les différentes paroisses de la ville, aux dates ci-après :

Saint-Maclou. — Le jeudi 21 mai (Ascension), à la messe de 7 heures.

Saint-Vincent-de-Paul. — Le dimanche 17 mai, à la messe de 7 heures.

Notre-Dame du Bon Conseil. — Le dimanche 10 mai, à la messe de 7 heures.

Saint-Gérard. — Le dimanche 21 juin, à la messe de 7 heures.

Retraites Ouvrières. — Les retraités sont invités à se présenter à la Mairie (Bureau des Retraites), à partir d'aujourd'hui 2 mai, pour retirer le certificat de vie leur permettant de toucher les arrérages de leur pension.

La grève des teinturiers. — Les ouvriers de chez Casimir Pastenackels et fils, se solidarisant avec leurs camarades de Roubaix, se sont mis en grève vendredi matin. Sur 45 ouvriers que comporte l'usine, 4 seulement sont entrés.

Ils demandent une augmentation de 0,25 centimes par jour.

Un commencement d'incendie s'est déclaré, rue du Mont-à-Leux, dans une remise de fourrages attenant à la maréchalerie Mayeux.

Grâce aux secours des voisins, le feu fut rapidement éteint. Les dégâts consistent en quelques centaines de kilos de paille consumée.

Un voleur de zinc arrêté. — Le garde de sûreté Vandeputte, en tournée dans le hameau de Ste-Marguerite, a arrêté vendredi matin un individu porteur d'une certaine quantité de zinc.

Amené au commissariat, cet individu a déclaré se nommer Louis Dervaux, 44 ans, sans domicile fixe. Interrogé par M. Bouladoux sur la provenance de ce zinc, il a déclaré qu'il venait de Belgique. Pressé de questions, il finit par avouer que ce zinc, venait du cimetière du Centre.

On se souvient qu'il y a un certain temps, de nombreux vols de zinc s'étaient produits dans ce cimetière.

La charge que Dervaux avait au moment de son arrestation était de 7 kilos 500 gr.

Il est probable que l'enquête ouverte par M. Bouladoux, fera découvrir un dépôt plus considérable.

CROIX

Grande Harmonie. — Répétition générale ce soir, samedi, à 8 heures 1/2.

Demain dimanche 3 mai, réunion au local (en uniforme), pour sérénade à M. Joseph Deschmacker, négociant, Grande-Rue, qui vient d'accepter la vice-présidence de la société.

LANNOY

Accidents de travail. — A l'usine Parent-Monfort, Marie Herbin, 17 ans, étirageuse, en tombant s'est contusionné la hanche et s'est fait une plaie à la main droite. 12 jours de repos. Docteur Masure.

— Henri Beck, 22 ans, emballeur au même établissement s'est luxé l'auriculaire gauche 15 jours de repos. Docteur Caudmont.

LYS-LEZ-LANNOY

Le classement des chevaux et voitures pour les réquisitions militaires aura lieu le 19 mai, à 2 heures du soir et le 19 mai, à 7 heures du matin, sur la place de l'Eglise.

Accidents de travail. — A l'usine Eugène Basson, Henri Vandekerkove, 18 ans, teinturier, s'est brûlé le pied avec de l'eau bouillante, en mettant des laines dans un bac de teinture. 15 jours de repos.

— Alfred Trentesaux, 25 ans, tisserand, s'est fait un effort en soulevant une pioche d'ensouple. 10 jours de repos.

— Chez Clovis Poullet, René Candde, 19 ans, homme de peine, s'est foulé le pied droit en tombant dans une fosse de tannerie. 15 jours de repos.

LYS-LEZ-LANNOY. — Publications. — Simon Meurisse, employé de commerce, à Lannoy, et Georgette Caby, couturière, à Lys. — Albert Dalsalle, journalier, et Céline Leblan, piqûrière, à Lys. — Marcel Maveaux, cardeur, à Roubaix, et Adèle Dolphens, étirageuse, à Lys.

TOUFFLERS. — Naissance. — Armand Brennu, rue de Roubaix.

TOURCOING

CHRONIQUE ELECTORALE

Les journaux radicaux insèrent les remerciements de M. Dron à ses électeurs et la confirmation de son désistement.

Passons sur les appréciations d'un scrutin qui témoignent, chez M. Dron, d'un dépit très compréhensible et fort humain. Il n'en reste pas moins qu'il n'est plus candidat et que sa retraite, devant le rouge drapeau du citoyen Inghels, pose le problème du second tour sur des bases nouvelles.

M. Dron estime que lors du premier scrutin, 2000 voix libérales sont allées au citoyen Inghels. Nous ne voudrions pas le contrarier. Admettons son calcul.

Si le citoyen Inghels qui obtint 7.700 voix, a profité, comme le dit M. Dron, de 2000 voix libérales, il n'en peut revendiquer que 5.700 qui lui soient propres.

Et de même, si M. Salvetti a vu 2.000 électeurs libéraux porter leurs suffrages sur le nom du citoyen Inghels, ces voix vont lui revenir au second tour et il en aura 8.000.

Le problème du scrutin du 10 mai se résume donc à ceci : « Que feront les radicaux ? »

Eh bien, sur ce point encore, nous nous en rapporterons à M. Dron. C'est gentil de notre part, n'est-il pas vrai ?...

« Vous semblez vouloir tâter du collectivisme, écrit M. Dron, même — ajoute-t-il — de ce collectivisme spécial qui revêt à « Tourcoing une marque de fabrique tout à fait originale ; je me garderai bien de chercher à vous contrarier et ne serai pas candidat au 2e tour. »

Il ne se peut plus complet désaveu du citoyen Inghels, le « collectiviste spécial » et « tout à fait original ».

« Je ne chercherai pas à vous contrarier », dit encore M. Dron aux électeurs radicaux. Allez-y, si le cœur vous en dit. Et ça, c'est le dédain, c'est plus, peut-être, c'est le dégoût de ces socialistes « spéciaux » qui lui ont, depuis 25 ans, servi de marche-pied.

Les autres radicaux seront-ils, comme leur chef, dédaigneux et dégoûtés de la candidature du « socialiste original » Inghels ? Il faut l'espérer. Pour une fois, M. Dron leur donna le bon conseil.

N'y a-t-il pas trop d'audace de notre part à ajouter que les radicaux de bon sens ne se contenteront pas du dédain et du dégoût et qu'ils voteront, par patriotisme, pour le candidat républicain, M. A. Salvetti ?...

VOIR PLUS HAUT : Un enfant écrasé par un auto.

Les opérations du Conseil de révision se sont continuées hier vendredi pour le canton Nord-Est. M. Grand, conseiller de Préfecture, présidait.

Sur 37 ajournés de la classe 1912, 41 ont été exemptés, 6 versés dans le service auxiliaire et 10 dans le service armé. Sur 126 ajournés de la classe 1913, 6 ont été exemptés, 91 ajournés 3 versés dans le service auxiliaire et 26 dans le service armé.

Il y avait 305 conscrits de la classe 1914 dont 13 ont été exemptés, 142 ajournés et 150 versés dans le service armé.

Les opérations commencées à 10 heures se sont terminées à midi.

L'Association des Médaillés d'honneur et du travail invite ses membres à se réunir dimanche, à 10 h. 1/2 du matin au local, rue de la Malcense, 201. Précédée d'une Musique, elle se rendra à Notre-Dame de Lourdes, où une messe sera célébrée pour les défunts de la Société. Retour au local après la messe, vins d'honneur, puis banquet à 2 heures précises.

BIJOUTERIE-HORLOGERIE-ORFÈVRERIE
Ve ROMMENS-VANZEVEREN : 13, Gde-Place
6276

Une grande réunion électorale se tiendra demain dimanche, à 6 h. 1/4 du soir, à l'Hippodrome Tourquennois, place des Halles.

Des hommes éminents de la capitale ; M. Galli, député de Paris, ancien président du Conseil municipal de Paris ; M. Eugène Billard, vice-président du Conseil Général de la Seine ; M. Le Corbeiller, vice-président du Conseil municipal de Paris, exposeront les graves raisons républicaines, patriotiques et sociales qui doivent déterminer à faire triompher la candidature du vaillant M. A. Salvetti.

Les Vignettes postales peuvent s'employer toute l'année. L'usage s'en répand de plus en plus. C'est un concours presque journalier apporté à l'œuvre si importante des écoles catholiques.

Celui qui en comprend bien tout l'intérêt se décide avec regret à envoyer sa carte autrement que sous bande postale, avec la minuscule vignette, qui saura bien exprimer aux amis la part prise à leurs joies ou à leurs deuils.

BOUCHONS, ROBINETS, ART. DE CAVE
Gau-Delattre, 29, rue Nationale, Tourcoing
6149

Par affection et par intérêt pour nos petits enfants des Patronages, ne jetez pas vos vieux timbres-poste.

Envoyez-les tous avec le papier d'étain du chocolat, 23, rue de Tournai, où ils se transformeront en jolis jouets et récompenses pour les Patronages.

Chorale « Les Vaillants ». — Demain dimanche, à 11 heures 1/2, répétition générale à la Ruche des Francs.

On étudiera la messe et quelques motets qui seront exécutés le 17 mai, à la Marlière.

Coin de Terre et Foyer Tourquennois. — Le bulletin des œuvres familiales, numéro de mai, annonce pour le dimanche 13 septembre, salle du Manège, place Leverrier, une exposition de légumes pour les membres des Jardins Ouvriers. Il donne le règlement de ce concours et publie ensuite les articles suivants : *Le question du pain, pain blanc et pain bis* ; *L'ouvrier propriétaire*, un fermier, P. Dewavrin ; *Aux travailleurs des usines*, Louis Paffleux ; *Chronique horticole*, abbé Declercq ; *Chronique de l'œuvre, à Croix et à Tourcoing* ; *Coin des ménagères*.

La fraude. — Emile Cavelier, 34 ans, rattacheur, de Roubaix, porteur de 17 kil. d'allumettes, a été arrêté.

ÉTAT-CIVIL de TOURCOING

du 1er mai 1914

Naissances. — Raymond Delhaese, rue de Menin, 64. — Colette Bonzel, rue des Orphelins, 20. — Madeleine Geyson, rue de l'Amidonnerie, maison Delplanque, 18. — Octave Wagnon, rue de l'Eglise, 1.

Décès. — [illegible] Pattyn, 87 ans, s. p., rue de Lille, 12a. — [illegible] Bonzel, 67 ans, s. p., rue Sergent-Bobillot, 64. — Marie Maby, 57 ans, s. p., rue Blanc-Seau, 202. — Rosalie [illegible], 82 ans, s. p., rue de Menin, 156. — [illegible], 47 ans, march. de jambons, rue Nationale, 202. — Henri Leveugle, 60 ans, s. p., rue d'Havré, 2. — J.-Bte Lemaire, 77 ans, trieur, rue Nationale, 130. — Marie Vandewalle, 61 ans, s. p., rue d'Havré, 2.

HALLUIN. — Du 1er mai. — Naissances. — Marceau Oosterlinck, rue du Nord.

BONDUES. — Naissances. — Gérard Duplessy, au Jambon. — Hélène Baert, au Moulin Carbon.

RONCQ. — Publications. — [illegible], tisserand, à Roncq, et Deschamps Jeanne, soigneuse, à Roncq. — Vandenbogaerde Adolphe, tisserand, à Roncq, et Vanneste Valentine, soigneuse, à Roncq.

MOUVAUX

Anciens élèves de l'école libre du Sacré-Cœur. — Les membres de l'Association des Anciens Elèves de l'Ecole libre du Sacré-Cœur sont instamment priés de se rendre au siège de l'Amicale, dimanche 3 mai, à 9 h. 1/2 précises, pour se rendre en groupe à l'installation de M. Julien Motte, nouveau curé.

MOUVAUX-LES-FRANES

Paroisse Saint-François d'Assise. — Demain dimanche, cérémonie de la Première communion. A 7 heures, messe de communion pour les enfants et les parents. La grand'messe sera chantée à 10 heures. A 3 heures, Vêpres solennelles suivies de la rénovation des vœux du baptême, des différentes consécration et du Salut.

MOUVAUX. — Naissance. — Adolphe Maccio, rue Gambetta, 67.

Publication. — Edouard Lepiat, serrurier, à Mouvaux, et Suzanne Dallu, couturière, à Tourcoing.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 1er mai 1914

Présidence de M. Lagay, vice-président

WATTMAN TROP PRESSE

Le 30 septembre dernier un car A, conduit par le wattman Louis Delaire, 40 ans, arrêtait à l'arrêt facultatif de la rue Denfert-Rochereau pour laisser monter deux dames.

Profitant de cette halte, les époux Vandewalle, rue Thiriez, à Loos, se mirent en mesure de descendre, la femme réussit, mais le mari, 64 ans, fut moins heureux : le tramway se remit en marche avant le signal du receveur Dernoncourt, et M. Vandewalle, projeté sur le sol, se brisa la jambe.

Delaire est poursuivi pour blessures par imprudence et pour infraction à l'arrêté préfectoral réglant la marche des tramways. Il est acquitté sur le premier chef et condamné à 16 fr. d'amende (sursis) pour le second.

UN BANQUIER INFIDÈLE

René Lamérand, 41 ans, avait fondé à Lille un établissement de banque. Il dissipa les sommes que lui confièrent ses clients. Trois d'entre eux victimes de détournements s'élevant à la somme totale de 44.500 fr., portèrent plainte et Lamérand fut arrêté.

Un des clients, qui a perdu 11.860 fr., a porté partie civile. Il les obtient. Lamérand est condamné à treize mois de prison et 50 fr.

AFFAIRES DIVERSES

— 16 francs à Paul Carnin, 35 ans, à Croix, pour délit de chasse le 24 février, à Ascq.

— 16 francs à Auguste Letallier, 28 ans, à Lecrs, qui a brisé six carreaux chez Mme Dal, cultivatrice, hameau du Triez, à Lecrs.

— 25 fr. et 5 fr. à Marie Logiez, 36 ans, à Tourcoing, qui, le 23 mars, étant ivre, a injurié l'agent Crépin.

— 16 fr. à Emile Desreumaux, ouvrier agricole à Quesnoy-sur-Deûle, pour infraction à la loi sur les étrangers.

— Même peine à J.-B. Lancelot, 32 ans, à Roubaix, pour vol d'un maillot et d'un cache-nez au préjudice de M. Vanuxeel, cabaretier à Lambersart.

— 3 mois par défaut, à René Coulier, 3[illegible] ans, à La Madeleine, pour vol d'une montre à une dame Lauwers.

— Gustave Leroy, 42 ans, cabaretier, 186, rue de Paris, à Lille, a touché 665 fr. 65 pour le compte de M. Georges Carniaux, 49 ans, négociant en grains à Annœullin. Il a conservé l'argent. 2 mois (sursis).

— 15 jours à Denis Hayart, 1 mois à sa femme, Céline Guivroe, à Wattrelos, pour vol d'un drap de lit au préjudice d'un de leurs voisins, M. Delecaut, hameau du Nouveau-Monde.

— 25 fr. (sursis) à Henri Verhaeghe, 58 ans, à Marquette, qui a dérobé une quinzaine de kilos de choux-raves déposés dans un silo.

— 4 mois à Louis Doolaeghe, 21 ans, sans domicile, qui s'est approprié le vélo de M. Edouard Ponchaux, journalier à Seclin.

— 15 jours (sursis) à Alphie Degardin, 19 ans, pour vol d'une paire de draps de lit déposée à l'étalage de la Compagnie Française, rue de Béthune à Lille.

— 1 mois par défaut, à Joachim Lopez, pour vol de différents objets au préjudice d'un de ses camarades de travail, Félix Gonzalez, 23 ans, biscuitier, chez M. Gomez, rue Pavreuil à Roubaix.

— Romaine Bernard, 27 ans, femme Goudin, fait opposition à un jugement l'ayant condamnée à un mois pour vol au préjudice de Mme D'hallum, cultivatrice à Hem.

La peine est élevée à 40 jours, l'inculpée étant revenue sur des aveux qu'elle avait passés aux gendarmes.

— Le 13 mars, Emile Hennion, 26 ans, à Lomme, avait pris place sur le car Mongy. Il eut une difficulté avec le receveur et le wattman et les frappa tous deux. 6 jours (sursis) et 50 francs.

— 16 fr. à Paul Wilfaet, à Pérenchies, pour coups à Maurice Menu, 20 ans, ouvrier de filature, rue de la Mairie.

— 20 jours (sursis), 30 fr. à Henri Bondeau, à Lompret, qui, le 25 février, à minuit 30, a brutalement frappé sans motifs, un boucher, M. Delmotte, qui regagnait sa demeure.

— 25 francs à Edouard Verdière, 28 ans, à Ascq, pour coups à M. Wauquier Henri, couvreur, rue Carnot.

— 4 mois à Justinien, à Lens, pour infraction à un arrêté d'interdiction de séjour.

— 10 jours à Ernest Favorel, à Bruxelles, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

— 6 jours à Louis Taupe, à Tourcoing, pour vagabondage.

Dépêches de la Nuit

LE 1er MAI

PAS D'INCIDENTS GRAVES ET PEU DE CHOMEURS

La journée s'est passée à Paris sans incidents. Il y a eu relativement peu de chômeurs.

En province, il en est de même.

A Lyon, sur le parcours d'un cortège, quelques altercations suivies de bousculades se sont produites entre plusieurs manifestants qui chantaient des chansons antimilitaristes, et des promeneurs qui criaient « Vive l'armée ».

Le nombre de chômeurs à l'arsenal de Brest était très réduit. Il en fut de même à la manufacture d'armes de Châtellerault.

Par contre, les ouvriers des manufactures des tabacs et allumettes de Bordeaux ont chômé en totalité.

A Nantes, à Saint-Etienne, on a chômé partiellement. Sur les quais de Marseille, le travail a été général ; il y a peu de chômeurs dans les usines de la banlieue.

A Saint-Nazaire, le nombre des métallurgistes qui chômaient a été infime. A Limoges et dans la région industrielle de cette ville, le chômage a été très réduit.

A Rive-de-Gier les ouvriers n'ont pas travaillé. Aux usines de Blanzy un tiers des ouvriers de la surface a travaillé. Aucun puits n'a été arrêté.

A Carmaux, on a travaillé en partie. Le banquet annuel a eu lieu, M. Jaurès, qui présidait, a parlé de la nouvelle Chambre et a défini le rôle du parti socialiste.

A Saint-Denis (Seine), les délégués ont été reçus par la municipalité ; mais le préfet a refusé l'autorisation pour un meeting en plein air.

A Toulon, plus de la moitié des ouvriers ont travaillé dans les arsenaux.

L'amiral Bienaimé COMBATTRA A LA CHAMBRE L'ÉLECTION CAILLAUX

L'amiral Bienaimé a déclaré qu'il avait l'intention de combattre l'élection de M. Caillaux.

Il invoquera pour demander l'annulation des considérations d'ordre moral, tirées des événements récents, et aussi la pression administrative dont il trouve la preuve dans la circulaire du maire de la Ferté-Bernard.

M. CECCALDI ET LES MUTINS MILITAIRES

M. Ceccaldi a prévenu le gouvernement qu'il déposerait dès la rentrée des Chambres, une proposition d'amnistie pour les soldats qui se sont mutinés pendant la discussion de la loi de 3 ans. Il réclamera l'urgence et la discussion immédiate en faveur de sa proposition.

Le repêchage de M. Ferdinand Buisson

Bordeaux. — A propos d'un article de M. Marcel Sembat, M. Buisson, interviewé, a déclaré qu'il était très touché de l'offre de M. Sembat de le soutenir lors de l'élection sénatoriale en remplacement de M. Maujan, mais il a ajouté que c'était là « un geste », mais seulement un geste, et qu'en raison de ses idées trop avancées, et du terrain très spécial de l'élection, il ne croyait pas à un succès. Pour remplacer M. Maujan il faut, a-t-il dit, un « banlieusard » et M. Tissier, grand ami de M. Briand, me paraît tout désigné.